VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
25 février 2025

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	19
Pouvoirs :	7
Excusés ou absents :	3

Date d'affichage :
25 février 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. DA ROCHA, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à Mme MARGUERITAT, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, M. BOUCHONNET à M. PATIN, M. MEUNIER à M. DA ROCHA, M. BAUGÉ à M. JOLY, M. KOCH à M. GRANGETAS et M. MATEU à M. FABRE.

Étaient absents ou excusés : M. BLIAUT, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme MARGUERITAT Maryse a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

018-2025 – REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTO AMATEUR 2025

8.9 Culture

Mme FOURNIER présente ce dossier

Dans sa volonté de soutenir les pratiques artistiques amateurs et notamment photographiques, la mairie de Mehun-sur-Yèvre propose depuis six ans un concours photos amateur.

Le service culture-animations et tourisme organise l'exposition dans la ville, tout au long de l'été, à partir du mois de juin 2025 les 12 clichés sélectionnés. Ce concours photo sera ouvert, sur inscription, dès la fin du mois de mars via les supports de communication de la ville.

Cette année il est proposé de décerner des prix afin d'accroitre la participation. Les prix récompensent l'originalité du sujet ainsi que la valeur technique et artistique des clichés.

Les prix proposés, récompensant deux catégories en 2025, sont les suivants :

Catégorie jeune de 10 à 17 ans :

1er prix : un bon d'achat de 25 euros à Cultura

2ème prix : un abonnement offert d'un an à la bibliothèque de Mehun-sur-Yèvre

3ème prix : Deux entrées offertes pour le musée Charles VII (Château et Pôle de la Porcelaine.)

Catégorie adulte à partir de 18 ans.

1er prix : Un bon d'achat de 25 euros à Cultura

2ème prix : Deux entrées offertes pour « Crime en château »

3ème prix : Deux entrées offertes pour le musée Charles VII (Château et Pôle de la Porcelaine)

Les lauréats seront désignés fin mai 2025 par un jury composé d'élus et de professionnels du secteur des arts visuels.

Le prix est doté d'une récompense de 50 euros de bons d'achats Cultura soit 25 euros à chacun des lauréats de chaque catégorie, financé par la commune, de quatre billets d'entrées au musée Charles VII (Château et Pôle de la Porcelaine), de deux entrées à « crime en château » et d'un abonnement annuel à la bibliothèque Alain-Fournier de Mehun-sur-Yèvre.

Vu l'avis de la commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestation, Communication, Enseignements Artistiques » du 17 février 2025,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du règlement intérieur 2025 présenté et d'en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement présenté notamment en ce qui concerne la proposition des prix proposés,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous document y afférent,
- Inscrit les crédits au budget.

Le règlement intérieur du concours photo amateur 2025 est joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Maryse MARGUERITAT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 10 / Mars / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr